

FORUM : Organisation Mondiale de la Santé
QUESTION : Gérer les déchets liés aux activités de santé
SOU MIS PAR : L'Australie

L'Assemblée Générale,

Considérant la reconnaissance par la communauté internationale de l'importance primordiale de garantir la santé et le bien-être de tous les individus, indépendamment de leur statut socio-économique, géographique ou culturel,

Réaffirmant l'engagement de l'Australie en faveur de la santé mondiale, de la durabilité environnementale et de la conservation de l'eau,

Conscient de l'importance d'une gestion efficace des déchets dans le secteur de la santé et de son impact sur la santé publique et l'environnement,

Reconnaissant le rôle important des ressources en eau douce dans la protection des écosystèmes et de la vie humaine,

Rappelant que notre planète doit être protégée et que les engagements pris lors de grandes réunions mondiales nous rappellent de prendre soin de notre environnement,

Notant que des organisations comme l'OMS ont déjà donné des conseils sur comment traiter les déchets médicaux, mais il est temps de travailler ensemble plus efficacement à l'échelle mondiale,

Constate qu'il importe au plus haut point que nos organisations collaborent plus étroitement à l'action menée en vue d'écarter les graves menaces pesant sur la viabilité de l'environnement et sur le climat, qui sont les fondements même de la vie sur notre planète, le nouvel accord traduit cette dure réalité,

Souligne la nécessité de mettre en œuvre une gestion globale et respectueuse de l'environnement des déchets dans le secteur de la santé, en effet chaque année, 16 milliards d'injections sont effectuées dans le monde mais toutes les aiguilles et les seringues usagées ne sont pas correctement éliminées (OMS),

Conscient des efforts mondiaux continus pour surveiller et améliorer la qualité des ressources en eau douce, y compris les mesures visant à prévenir la pollution et à assurer une gestion durable de l'eau,

Saluant les efforts passés déployés par les gouvernements, les organisations internationales, les institutions de santé et la société civile pour aborder cette question complexe.

1. *Reconnaît* la nécessité d'un échange de connaissances entre tous les pays membres pour relever les défis liés aux déchets médicaux, y compris l'élimination et le traitement appropriés des déchets médicaux, qui causent quelque 12,6 millions de décès par an selon l'OMS :

- a. *Presse l'amélioration* d'une coopération internationale afin de faciliter le partage de technologies avancées et d'innovations dans la gestion des déchets de santé;
- b. *Encourage* l'investissement dans la recherche et le développement de nouvelles technologies de réduction, de traitement et de recyclage des déchets peut contribuer à minimiser l'impact environnemental des activités de soins de santé et à améliorer la sécurité sanitaire mondiale;
- c. *Demande* une aide financière libre de la part des États membres, afin de soutenir les pays moins avancés dans le développement de technologies innovantes,

2. *Encourage* les pays développés à créer un financement commun avec l'Australie qui pourrait s'étendre jusqu'à un budget de ; 40 millions d'euros et qui :

- a. *Permet* la mise en œuvre de technologies innovantes et durables pour les pays en voie de développement dans la gestion des déchets médicaux afin de réduire la pollution de l'environnement et la consommation des ressources,

3. *Appel* la communauté internationale à coopérer en faveur d'une campagne sensibilisation et une éducation accrues des professionnels de la santé, des établissements de santé et du grand public sur la manipulation, la classification et l'élimination appropriées des déchets médicaux :

- a. *Lance un appel* à une participation financière libre des États membres, des associations, de prestataires privés et de sociétés civiles, pour promouvoir les formations du personnel soignant à travers le monde auprès d'organismes reconnus parmi les pays pouvant délivrer un apprentissage complet et des certifications attestant de la validité de leur apprentissage;
- b. *Espère* la mise en place de formations pour le personnel soignant qui seront contrôlées et encadrées par des hôpitaux et des médecins bénévoles,

4. *Encourage* les pays membres à améliorer la façon dont ils gèrent les déchets médicaux et protègent la qualité de l'eau, cela implique :

- a. *Demande* la collecte d'informations régulière, de rendre ces informations publique dans un rapports clairs afin d'impacter la population;
- b. *Encourage* les états membres à sanctionner les violations des règles qui ont été établies auparavant et qui seront établies durant cette assemblée,

5. *Invite* les organisations internationales, les instituts de recherche et la société civile à collaborer à la recherche et au développement des meilleures pratiques en matière de gestion des déchets médicaux et de protection de la qualité de l'eau douce,

6. *Demande* la création d'un groupe de travail pour évaluer les progrès et les défis en matière de gestion des déchets médicaux et de protection de la qualité de l'eau douce et de soumettre un rapport à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies,

7. *Décide* de rester activement saisi de la question.